

1. Informations générales

Description de l'ouvrage	Transformations des bâtiments n° 1078 et 1079
Commune	Ormont-Dessus
Construction existante ?	Oui
Numéro bâtiment ECA	1079
Parcelle	2403
Maître de l'ouvrage	LUTHRINGER Emmanuel et Véronique
Mandataire principal	SACHER Hans-Peter, architecte EPFL
Type d'ouvrage détaillé	Habitations 71 - Maison individuelle à un logement, isolée
Type construction	ECA_V - Construction avec occupation faible
Dangers	Glissement de terrain permanent Glissement de terrain spontané



2. Danger - Glissement de terrain permanent

2.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité).

Non

Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment

Oui

2.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa

moyen

Intensité de l'aléa sur l'emplacement de la construction

moyen

La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement de terrain permanent ?

Non

Précision sur l'événement

Mesure de protection existante pour le bâtiment

Non

Etude existante sur ou à proximité du projet ?

Oui

Nom de l'étude

11-GPP-1027-B

2.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Action

Formulaire 43-DN à fournir avec la demande de permis de construire

Vulnérabilité de la construction

Est-ce que des transformations > 20% de la surface au sol et/ou modifications significatives à

Non

la structure porteuse sont prévus ?

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

Vulnérabilité des biens

Est-ce que la modification du terrain naturel est supérieure à 3 m ?

Non

(mettre non si la situation de danger a été prise en compte)

Est-ce que les eaux pluviales sont infiltrées sur la parcelle ?

Non

(mettre non si la situation de danger a été prise en compte)

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

2.4 Résultats - Glissement de terrain permanent

Résultat	Objectif de sécurité atteint
Action	Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable					
Type construction	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens			
	Aiguë	Élevée	Limitée	Null	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte	Modérée	Faible à nulle	
ECA_I										
ECA_II										
ECA_III										
ECA_IV										
ECA_V				✓		✓			✓	
ECA_VI										
ECA_VII										

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire
Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels
Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA

3. Danger - Glissement de terrain spontané

3.1 Importance des travaux

Le bâtiment est entièrement rénové (bâtiment vidé et réhabilité)	Oui
Il est prévu un changement d'affectation ou un changement de classe d'ouvrage selon SIA 261 (COI vers COII ou COIII ; COII vers COIII).	Non
Le montant des travaux est-il supérieur à 25% de la valeur du bâtiment	Oui

3.2 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	moyen
Intensité de l'aléa sur l'emplacement de la construction	moyen
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'un glissement superficiel spontané ?	Non
Précision sur l'événement	---
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Oui
Nom de l'étude	
11-GSS-1007-K	

3.3 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

Exposition des personnes

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

Action

Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA

Vulnérabilité de la construction

Est-ce que des transformations > 20% de la surface au sol et/ou modifications significatives à la structure porteuse sont prévus ? Non

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.

Vulnérabilité des biens

Est-ce que les ouvertures exposées au glissement de terrain spontané sont conçues et/ou protégées en fonction de la situation de danger ? Oui

**Est-ce que la conception des espaces intérieurs
(SUP selon norme SIA 416) prend en compte le
danger de glissement de terrain spontané ?**

Non

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire

3.4 Résultats - Glissement de terrain spontané

Résultat	Déficit de sécurité observé
Action	Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA

Type construction	Protection des personnes				Protection des biens d'une valeur notable		
	Exposition des personnes				Vulnérabilité de la construction		Vulnérabilité des biens
	Aiguë	Élevée	Limitée	Nulle	Modérée à forte	Faible à nulle	Forte Modérée Faible à nulle
ECA_I							
ECA_II							
ECA_III							
ECA_IV							
ECA_V							
ECA_VI							
ECA_VII							

Objectif de sécurité atteint - Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire
Déficit de sécurité modéré — Formulaire 43 DN à fournir, autorisation spéciale de l'ECA délivrée sous condition qu'une évaluation locale de risque (ELR) soit réalisée par un spécialiste en dangers naturels
Déficit de sécurité majeur - Formulaire 43 DN à fournir, évaluation locale de risque (ELR) à réaliser par un spécialiste en dangers naturels avant l'autorisation spéciale de l'ECA

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

Nous recommandons de prendre contact avec l'ECA et/ou un bureau spécialisé afin de s'assurer du respect du niveau de sécurité face aux EN pour ce type de construction.

L'ECA pourrait s'assurer du respect du niveau de sécurité face aux EN lors de la mise en oeuvre des mesures de protection définies par le bureau spécialisé.

**Lieu - date - signature du maître
d'ouvrage**

Aigle, le 19.9.2023

I.P.S.L.

**Lieu - date - signature du mandataire
principal ou le bureau spécialisé
Raison sociale**

Aigle, le 19.9.2023

I.P.S.L.

De : [Josselin LAPPRAND](#)
A : [Marcuard Geologie](#)
Cc : [HP SACHER ARCHITECTURE](#)
Objet : RE: M. et Mme Emmanuel et Véronique LUTHRINGER - Parcelle 2403 - Route du Pillon 187, 1865 Les Diablerets
Date : jeudi, 7 septembre 2023 15:46:43

Bonjour Madame Marcuard,
Après consultation des documents, nous pouvons vous confirmer qu'il n'est pas nécessaire de fournir une ELR avec le dossier d'enquête.
L'élaboration de l'ELR peut être faite dès réception du permis de construire.
Avec nos meilleures salutations,

Josselin Lapprand
Expert cantonal en prévention éléments naturels\line \line
Etablissement Cantonal d'Assurance
Avenue du Grey 111, CH-1002 Lausanne
Tel. +41 58 721 21 21
Tel. direct +41 58 721 24 57
Fax
Site www.eca-vaud.ch

-----Message d'origine-----

De : Marcuard Geologie <info@marcuard-geologie.ch>
Envoyé : jeudi, 7 septembre 2023 15:31
À : Josselin LAPPRAND <Josselin.Lapprand@eca-vaud.ch>
Cc : HP SACHER ARCHITECTURE <bureau@hpsacher.ch>
Objet : TR: M. et Mme Emmanuel et Véronique LUTHRINGER - Parcelle 2403 - Route du Pillon 187, 1865 Les Diablerets

Bonjour Monsieur Lapprand,

Je me permets de vous contacter pour ce projet. L'architecte M. Sacher a rempli le formulaire qui conclut qu'un RELR doit être rédigé et accompagné le dossier de mise à l'enquête.

Après avoir pris connaissance du projet je me suis posée la question de la nécessité d'établir un rapport pour l'enquête, s'agissant de travaux de transformation sans agrandissement d'une part, et la zone en amont étant déjà construite d'autre part, ce qui limite généralement les dangers de GSS.
Est-il possible dans ce cas d'effectuer l' ELR en cours de travaux uniquement ?

En vous remerciant d'avance de votre attention et en étant naturellement à votre disposition si vous avez des questions je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.

Claude Marie Marcuard

Rue du Midi 3 ° 1860 Aigle
079 633 08 53 (portable) info@marcuard-geologie.ch ° www.marcuard-geologie.ch

-----Message d'origine-----

De : HP SACHER ARCHITECTURE <bureau@hpsacher.ch> Envoyé : mercredi, 6 septembre 2023 11:32 À : Marcuard Geologie (info@marcuard-geologie.ch) <info@marcuard-geologie.ch> Objet : M. et Mme Emmanuel et Véronique LUTHRINGER - Parcelle 2403 - Route du Pillon 187, 1865 Les Diablerets

Parcelle 2403 - Route du Pillon 187, 1865 Les Diablerets - Commune d'Ormont-Dessus Propriété de : M. et Mme Emmanuel et Véronique LUTHRINGER Transformations des bâtiments ECA N° 1078 et 1079

Bonjour Mme Marcuard,

Selon notre discussion et pour la mise à l'enquête précitée, je vous transmets les documents suivants :

- * Plan du géomètre provisoire
- * Plan d'architecte
- * Formulaire 43 DN

Pour information, nous avons prévu des transformations assez importantes à l'intérieur et prévu aussi de creuser derrière le chalet afin d'approfondir le niveau, assainir et isoler le chalet contre le terrain amont.

Merci de contrôler s'il est nécessaire d'établir une étude locale de risque avant la mise à l'enquête.

Je reste volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie d'avance de vos prochaines nouvelles.

Tout en vous souhaitant une bonne journée, recevez mes meilleures salutations.

Hans-Peter SACHER

Architecte EPFL

Rue de la Gare 3b

1860 AIGLE

Tél. 024 466 99 61

natel 079 213 53 82

e-mail : bureau@hpsacher.ch <<mailto:bureau@hpsacher.ch>>

réf. HPS/cs